Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 6 décembre 2019

# Politique de la ville : le PAQTE en faveur des quartiers

## 30 entreprises s'engagent de manière concrète pour l'emploi et le développement économique des quartiers

**Claude d'Harcourt, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de Loire-Atlantique, 30 entreprises et des partenaires économiques se sont réunis jeudi 5 décembre pour la première signature officielle du pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises. Tous s'engagent ensemble pour favoriser l'insertion et le développement des territoires moins privilégiés par la signature de 30 conventions triennales d'objectifs partagés.**

La récente démarche de co-construction territoriale menée par le gouvernement a identifié près de 600 propositions à l'initiative de 15 000 participants, représentant des catégories d'acteurs des quartiers prioritaires : conseils citoyens, associations, adultes relais, élus, bailleurs, entreprises.

33% des propositions relèvent de l'emploi et du développement économique. Deux attentes en particulier ont été exprimées avec force :

- définir des indicateurs de suivi concrets afin d'objectiver les résultats économiques de la politique de la ville;
- impulser une nouvelle dynamique aux chartes entreprises et quartiers.

Déclinée en 2014 en Loire-Atlantique et animée par les deux réseaux territoriaux Face Loire Atlantique et Les Entreprises pour la cité, la charte Entreprises et Quartiers a été rejoint par 65 acteurs (dont 42 entreprises).

Afin d'intensifier la démarche, changer d'échelle et mesurer de manière plus efficace les engagements des entreprises, le Gouvernement a souhaité lancer le **PAQTE** avec les quartiers pour toutes les entreprises. Ce document traduit l'engagement des entreprises pour les quartiers dans le cadre de la mobilisation nationale souhaitée par le Président de la République. À travers le PAQTE, les entreprises qui souhaitent œuvrer en faveur des habitants des quartiers s'engagent avec des objectifs ambitieux, chiffrés et évalués. Les premières signatures nationales ont eu lieu en juillet 2018 au ministère de la cohésion des territoires.

Il cible quatre axes d'engagement prioritaires :

1. sensibiliser les plus jeunes au monde de l'entreprise, en renforçant l'offre de stages de troisième à destination des élèves de collège de Réseau d'Education Prioritaire REP+ ;
2. former en favorisant l'accès à l'alternance ;

3. recruter de manière non-discriminatoire;
4. acheter de manière plus responsable et inclusive.

Si le département de la Loire-Atlantique est dans une situation sociale et économique plutôt favorable, avec un taux de chômage en deçà des moyennes régionales et nationale, la situation au sein des quartiers prioritaires reste à améliorer.

30 entreprises ont accepté de rejoindre la dynamique PAQTE en Loire-Atlantique afin de renforcer leur engagement pour qu'il soit plus concret, plus lisible et davantage mesurable. Les conventions triennales auront notamment pour objet d'identifier leurs champs d'intervention et de renseigner des indicateurs clés sur lesquels elles s'engagent.

Toutes les entreprises qui souhaitent rejoindre cette démarche en Loire-Atlantique sont invitées à contacter FACE Loire Atlantique et Les Entreprises pour la Cité. http://www.paqte.fr/

**Préfecture de la Loire-Atlantique**
6 quai Ceineray - BP 33515
44 035 NANTES
**Service de la communication interministérielle**
02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr